MAXIME STEINBERG, La Solution finale en Belgique: l'épreuve de la traque, 1942-1944, ULB, 1987, promoteur: J. Stengers.

La dissertation de Maxime Steinberg achève son triptyque sur la condition juive en Belgique occupée (1).

La troisième partie, "La Traque" n'est pas seulement une suite chronologique couvrant les deux dernières années de l'occupation. Le sujet se renouvelle avec la thèse d'un non-événement. Il y a, après l'été 1942, rupture dans l'événement juif. Décimée à 30 % par les premières déportations, la population juive brise l'élan de la solution finale dans le pays. Passée à l'insoumission, elle fait, en masse, sa plongée dans l'illégalité. Deux ans plus tard, le bilan plafonne à 45%. En deux longues années de traque, les SS des affaires juives ont pu à peine déporter la moité du contingent qu'ils avaient acheminé à Auschwitz pendant les cent jours de 1942.

L'"épreuve de la traque" est dans ce retournement de l'événement, dans cette balance tragique des morts et des vivants qui, de justesse penche en faveur des Juifs du pays.

L'ouvrage s'organise autour de ce constat objectif. Il s'attache à répérer dans la clandestinité la trace de ces Juifs qui ont échappé aux traqueurs. Mais les rescapés des rafles de 1942 confinés dans ce monde souterrain de l'occupation pour échapper à l'histoire n'ont guère laissé d'archives. Celles des autorités de l'occupation n'aident pas à relever ce défi méthodologique: elles ne revèlent pas ce que le regard allemand n'a pas saisi. Il reste les ressources abondantes de l'histoire orale: elles sont piégées! Les témoignages d'après coup à la mémoire défaillante portent le poids des enjeux de l'après-guerre et l'empreinte du traumatisme engendré par le génocide. Il faut alors inverser la relation du récit

^{1.} Le texte intégral est publié aux Editions Vie Ouvrière, Bruxelles, 1987 sous le titre "La Traque des Juifs, 1942-1944", en 2 volumes. Ils forment le tome III de "L'Etoile et le Fusil". La série comportait, paru en 1983, "La Question juive, 1940-1942" et, paru en 1984, "1942, Les cent jours de la déportation des Juifs de Belgique".

d'histoire orale avec le document d'archives. Le décodage livre un tableau à maints égards inattendu des comportements juifs, belges et allemands qui ont interferé dans l'événement juif.

Au centre de l'enquête - c'est aussi sa clef d'interprétation -, ces dizaines de milliers de clandestins dispersés aux quatre coins du pays fuyant les villes que le statut des Juifs leur avait assignées du temps de la légalité. Ils bénéficient dans la population d'une aide qu'ils n'avaient osé espérer. Dans ce pays désormais hostile à l'occupant et complice de ses victimes les plus persécutées, c'est l'Ordre nouveau qui se retrouve isolé. Son aile la plus radicale a beau, dans sa défense frénétique de la race et du sol, appeler à la délation. Pas plus que les primes par tête, son entreprise n'améliore le rendement de la traque. Toutes les polices allemandes du territoire y participent, mais elle reste la mission des SS des affaires juives: ils sont moins de vingt agents allemands de la police de sécurité. Ils encadrent des forces auxiliaires recrutées sur place, dans la SS flamande et son corps de sécurité, et parmi les brigadistes rexistes. La question des effectifs ne résout pourtant pas le problème policier. Expédient paradoxal de cette chasse aux clandestins, des auxiliaires juifs à la croix gammée leur apporte leur habileté à dépister les Juifs sans étoile dans la foule anonyme.

Malgré cet acharnement qui ne cesse de l'éprouver, le monde souterrain de l'occupation s'est organisé pour la défense juive. Elle mobilise, aux côtés des communistes juifs, des sionistes de toute nuance et son comité, affilié au Front de l'Independance, installe dans l'illégalité toute une administration municipale. Par centaines, des non-Juifs collaborent à ses services de faux papiers, de timbres de ravitaillement et à son réseau d'hébergement illégal: des particuliers, des fonctionnaires, des religieux. Dans cette défense qui s'élargit au-delà d'une résistance juive, chacun conserve toutefois sa personnalité et les tensions, aggravées par le danger, ne manquent pas parmi les militants de l'aide clandestine. Les quelques équipes de prêtres et de paroissiens qui se consacrent à ce travail juif conservent leur distance vis-à-vis du comité clandestin. Ses membres ne sont pas non plus, comme le veut le racisme antijuif, réductibles à cette identité biologique qui anéantit leur personne. Face à la menace de déportation et même à la rumeur de génocide qui parvient dans le pays, les choix idéologiques et politiques, voire la position sociale restent déterminants.

Tous les Juifs n'ont d'ailleurs pas rompu avec la légalité au temps de la traque. Les notables de l'Association de Juifs en Belgique, créée sur ordre de l'occupant, persistent dans leur politique de présence. Jusqu'à l'extrême limite du danger, ils exploitent les possibilités du moindre mal. L'autorité militaire allemande a eu avantage à lui aménager un espace dans la solution finale, du moins provisoire. Depuis les déportations raciales, les citoyens juifs immunisés lui évitent toute crise politique avec les autorités du pays: secrétaires généraux des ministères, famille royale et même Eglise. La concession "belge" pèse peu dans la solution finale avec cette population juive formée à 94 % d'étrangers, d'immigrés, voire de réfugiés du Grand Reich allemand arrivés peu avant la guerre. C'est pourtant avec l'arrestation massive des Belges en septembre 1943 que la crise menace d'éclater dans la relation du pouvoir allemand avec les autorités belges. Mais l'administration militaire, toujours habile à désamorcer les répercussions politiques, a mis place un "ersatz" de la protection "belge" venue à échéance: des centres d'hébergements pour enfants et vieillards juifs. Le ghetto légal, éprouvé par la rafle belge, se renouvelle. Il ne se dispersera qu'à la veille de la Libération, devant l'imminence de la dernière rafle avant la retraite allemande.

Dans la clandestinité aussi, la défense juive, du moins son aile sioniste, s'est aventurée, mais d'une autre manière, sur le terrain du moindre mal: les certificats d'échange germano-palestinien, reconnus par Berlin, accordent une protection diplomatique aux "vétérans sionistes". Le comité illégal n'en continue pas moins à maintenir les enfants chez leurs hébergeurs non-juifs, catholiques y compris. Il ne s'inquiète pas outre mesure des conversions possibles, cheval de bataille des sionistes attachés à "l'âme juive" dans leur rivalité avec les communistes juifs.

Chez ces derniers, la défense juive est conçue dans une rupture totale avec la légalité. Elle passe aussi par la lutte armée. Dans le discours communiste en langue yiddish, la rumeur du génocide sert à allumer le feu du combat, le feu de la vengeance. Les partisans juifs ne sont toutefois pas les désesperados de la solution finale. A Bruxelles - et essentiellement dans la capitale - les militants mobilisent la mouvance juive du parti communiste pour sa guerilla urbaine. Elle peuple ses formations partisanes lancées dans l'escalade de la violence. Plus nombreux que les combattants armés de l'occupation, les rebelles sont ces Juifs qui risquent la mort en sautant des convois de la solution finale. Le phénomène atteint son apogée, au printemps 1943, avec le XXème convoi. De toute la déportation raciale en Europe, c'est aussi le seul transport qui ait fait l'objet d'une tentative de libérer les voyageurs d'Auschwitz. Aussitôt l'événement s'est fait légende dans la "guerre totale contre l'occupant". Mais les partisans ont d'autres raisons d'agir que les arguments de la guerre psychologique: leurs camarades arrêtés sont fusillés comme "otages terroristes" en répresailles pour leurs attentats. Plus encore que les autres chapitres de "La Traque", ceux consacrés aux partisans recoupent d'autres problématiques de l'occupation que la solution finale. Le chapitre juif prend ainsi place dans l'histoire de la Belgique occupée dont il contribue à une meilleure connaissance.